

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET BR 75 10x1 L
UFI :
numéro d'identification : 61570

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P260	Ne pas respirer les aérosols.
		P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention:	
		P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
		P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
		Élimination:	
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide phosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 SCL ≥ 25 % 1B; H314 10 - < 25 % 2; H315 10 - < 25 % 2; H319	≥ 20 - < 25
alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO)	157627-86-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL > 10 % 1; H318	≥ 3 - < 5

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2 - < 2,5
---	---	---	--------------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets
corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent
lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer
des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'œil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le
centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | On ne connaît aucun produit de combustion dangereux |

5.3 Conseils aux pompiers

- | | | |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| Précautions individuelles | : | Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. |
|---------------------------|---|---|

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. |
|---|---|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| Méthodes de nettoyage | : | Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. |
|-----------------------|---|--|

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | | |
|---|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : | Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : | Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
PHOSPHORIC ACID	Non attribuée	TWA	1 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	2 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLE 8 hr	1 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	2 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
PHOSPHORIC ACID	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,36 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	2 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,7 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,57 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	0,1 mg/kg
SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	170 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	12 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	12 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	85 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,85 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Effets chroniques	85 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Effets chroniques	6 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Effets chroniques	42,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Effets chroniques	1,5 mg/m ³

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

	Consommateurs	Oral(e)	Effets chroniques	0,425 mg/kg
--	---------------	---------	-------------------	-------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
SODIUM DODECYLBENZENESULFONATE	Eau douce	0,268 mg/l
	Eau de mer	0,0268 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,1 mg/kg
	Sédiment marin	8,1 mg/kg
	Sol	35 mg/kg
	intermittent release	0,0167 mg/l
	STP	3,43 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu-vert
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 0,5, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Densité	: env. 1,153 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
réserve acide	: 9,8 g/100g
Temps d'écoulement	: >= 200 s Section transversale: 2 mm
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 1.530 mg/kg DL50 oral Rat: 2.600 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 0,21 mg/l Durée d'exposition: 4 h CL50 Rat: 850 mg/l Durée d'exposition: 2 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Lapin: 2.740 mg/kg

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 24 h
Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: Corrosif

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 250 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OECD 422

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO)

157627-86-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

DL50 oral Rat: 300 - 5.000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

68411-30-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
Organes cibles: Appareil gastro-intestinal
Symptômes: Diarrhée, Somnolence, Difficultés respiratoires

DL50 Rat, mâle et femelle: 1.080 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Symptômes: Formation de croûtes

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: irritant
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: 350 mg/kg,
F1: 350 mg/kg,
F2: 350 mg/kg, Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Tératogénicité	: Espèce: Rat 300 mg/kg 300 mg/kg Espèce: Souris 300 mg/kg 2 mg/kg
Toxicité à dose répétée	: Rat: NOAEL: 125 mg/kg LOAEL: 250 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d Organes cibles: Sang, Foie, Coeur Symptômes: Diarrhée Rat: NOAEL: 40 mg/kg LOAEL: 115 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 180 d Organes cibles: Sang, Reins Symptômes: Diarrhée Rat: NOAEL: 85 mg/kg LOAEL: 145 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 270 d Organes cibles: Sang
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide phosphorique 7664-38-2:

Toxicité pour les poissons	: CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 3 - 3,25 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 100 - 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (*Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): 270 mg/l

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO) 157627-86-6:

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Brachydanio rerio*): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : EC10 (boue activée): > 1.000 mg/l

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1 - 1 mg/l
Espèce: Poisson

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 1,67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OPPTS 850.1500

NOEC (*Pimephales promelas* (Vairon à grosse tête)): 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 196 d

NOEC (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): 0,23 mg/l
Durée d'exposition: 72 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (*Daphnia* (Daphnie)): 2,4 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

NOEC (*Daphnia* (Daphnie)): > 1,41 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

CE50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): 2,9 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50b (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 47,3 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

(*Chlorella vulgaris* (algue d'eau douce)): 3,1 mg/l
Durée d'exposition: 15 d

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

	Type de Test: Essai en statique
	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 29 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 550 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) NOEC: 0,268 mg/l Durée d'exposition: 96 d Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 1 - 10 mg/l NOEC: 2,9 mg/l Durée d'exposition: 32 d
Toxicité pour les plantes	: NOEC: 100 mg/kg Espèce: Sorghum bicolor (sorgho) Méthode: OECD 208

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
------------------	--

Composants:

acide phosphorique 7664-38-2:

Biodégradabilité	: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
------------------	--

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (7 EO) 157627-86-6:

Biodégradabilité	: Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------	---

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	: 390 mg/g
--------------------------------------	------------

Demande Chimique en Oxygène (DCO)	: 2.060 mg/g
-----------------------------------	--------------

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

68411-30-3:

Biodégradabilité

: Type de Test: aérobique
Résultat: rapidement biodégradable
Durée d'exposition: 28 d
Cinétique:
: > 60 %
Méthode: OECD 301 B
Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Résultat: Facilement biodégradable.
Durée d'exposition: 28 d
Cinétique:

: 85 %
Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.
Durée d'exposition: 122 d
Cinétique:

: 70 - 99 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,77
octanol/eau

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

68411-30-3:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 192 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée
comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés
avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà
utilisés.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est
pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de
déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec
les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1760
IMDG : 1760
IATA : 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(acide phosphorique)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(Phosphoric acid)

IATA : Corrosive liquid, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Code de classification : C9
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du
danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)
IMDG

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
No EMS Numéro : F-A, S-B
IATA
(Cargo) : Corrosive liquid, n.o.s.
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,13 %
126,01 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,13 %
24,54 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés
sur les surfaces en bois

Conformément au règlement
relatif aux détergents CE
648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques,
Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H319	Sur la base de données d'essai.
	H315	Méthode de calcul
	H290	Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité

SANET BR 75 10x1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 6.5

Date de révision 20.05.2022

Date d'impression 22.06.2022

(quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

500000000938